

MAIRIE
DE
St-Léger-sur-Roanne
LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

ARRÊTÉ
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

Objet :

**REGLEMENTATION
PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION**

Interdiction de stationner
Route de Combray et Chemin de la
Grange Minard

Samedi 13 et dimanche 14 juin 2026

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2211.1 et 2211.2 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par Monsieur BERNARD - VERNASSIERE François, membre de l'association AUTOMUSÉE, en date du 4 février 2026, afin d'être autorisée à organiser une bourse d'échanges (exposition de voitures anciennes) dans l'enceinte du terrain d'aviation de Saint-Léger-sur-Roanne,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, et afin de garantir la sécurité des usagers et d'assurer la circulation dans de bonnes conditions, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation routière aux abords de l'aérodrome,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Le stationnement de toute nature sera interdit du samedi 13 juin à 8 heures au dimanche 14 juin 2026 à 20 heures, route de Combray (du cimetière jusqu'à l'aéroport) et chemin de la Grange Minard (de l'aéroport jusqu'à la limite avec la commune de Riorges).

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire concernant cette interdiction sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint Léger-Sur-Roanne, et les organisateurs, sont chargés de l'exécution de présent arrêté.

Fait à Saint-Léger-Sur-Roanne,
Le 04 février 2026
Le Maire,
Marie-Christine BRAVO

